



## A R R E T E D U M A I R E

**PORTANT SUR L'INAUGURATION DU GYMNASSE CLARISSE AGBEGNENOU  
RUE DE LA ROCHE A OLLAINVILLE  
LE SAMEDI 23 MARS 2024**

Le Maire de la commune d'OLLAINVILLE,

**Vu** les articles L 2122-21, L 2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** que le samedi 23 mars 2024, sera inauguré le nouveau complexe sportif Clarisse AGBEGNENOU, rue de la roche à Ollainville, et que cette manifestation va engendrer la venue de nombreux véhicules automobiles,

**Considérant** la nécessité de réglementer, lors de cette inauguration, les stationnements aux abords du nouveau complexe sportif

### A R R E T E N° 02-2024-PM

**ARTICLE 1** : Le samedi 23 mars 2024, de 8h à 18h les stationnements aux abords du nouveau complexe sportif Clarisse AGBEGNENOU seront réservés aux participants à cette inauguration.

**ARTICLE 2** : Le parking situé devant l'entrée du nouveau complexe sera, quant à lui, réservé aux visiteurs VIP.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté est transmis à :

- Madame la Présidente de l'ASO d'Ollainville
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'EGLY
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune d'OLLAINVILLE.
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale d'OLLAINVILLE.
- Recueil des actes administratifs
- Affichage

Fait à Ollainville, le 13 mars 2024

**Le Maire,**  
Jean-Michel GIRAUDEAU



Le Maire certifie le caractère  
exécutoire du présent acte